



Version 12-2022

## Personne compétente en protection et prévention des risques professionnels

**Durée de la Formation :** 21 heures (3 jours non consécutifs 2 + 1)

**Prérequis :** Il est recommandé à la personne d'avoir validé ses compétences de base en prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention (INRS/CARSAT)

**Nombre de participants :** 5 à 10 stagiaires

**Lieux :** Intra entreprise ou salle disponible sur nos sites accessibilité PMR

SPST 19-24 : 22 Rue Bessot à MALEMORT

SPST 19-24 : 9 Rue Louis Taurisson à BRIVE

SPST 19-24 : 14 Bis Avenue Alsace Lorraine à TULLE

SPST 19-24 : Zone du Bois Saint Michel à SAINT-ANGEL

SPSTI 23-87 : Zi cher du Prat, 9 Rue du Cros à GUERET

SPSTI 23-87 : 6 Rue Voltaire à LIMOGES

AMCO-BTP - 6 Allée Duke Ellington à LIMOGES

SPST 19-24 : 185 Route de Lyon à PERIGUEUX

**Prix adhérent\* :** 294,00 € HT/stagiaire

**Prix non adhérent :** 367,50 € HT/stagiaire

**Intervenant :** Formateur STL

### Compétence 1 : Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise.
- Connaître les missions de la personne compétente
- Connaître les interlocuteurs internes acteurs de la prévention dans l'entreprise
- Connaître les interlocuteurs externes acteurs de la prévention et de la Santé Sécurité au Travail
- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.
- Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail



### **Compétence 2 : Identifier les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité**

- Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.
- Connaître le contexte de l'évaluation des risques dans son entreprise
- Être capable de formaliser l'évaluation des risques dans son établissement

### **Compétence 3 : Proposer des mesures de prévention des risques professionnels**

- Être capable de proposer des mesures de prévention en fonction des risques identifiés en lien avec les principes généraux de prévention.

### **Compétence 4 : Analyser une situation de travail dangereuse**

- Être capable d'analyser une situation de travail dangereuse et retranscrire dans le Document Unique les éléments constatés.

Une évaluation formative continue (individuelle ou collective) sera faite lors de cette formation.

*Une présentation des modules de E-learning de l'AFOMETRA sera réalisée en fin de formation.*

Bilan de la formation

**\*Tarif Adhérent à l'un des services de santé au travail (SPST 19-24, SPSTI 23-87 et AMCO-BTP).**

**Pour tous renseignements et/ou inscription, contactez le service Formation STL :**

- Par téléphone : **05.55.20.75.30**
- Par mail : [formation@stlim.org](mailto:formation@stlim.org)